

# **SECTORISATION MULTI-COLLÈGES**

## **SUITE AU CDEN DU 23 MARS 2018 ...**

Communiqué du 23 mars 2018

### **EN MARCHÉ VERS LA FERMETURE DES COLLÈGES MICHELLE PALLET ET ROMAIN ROLLAND !**

Lors du CDEN du 23 mars, Conseil Départemental et Inspection Académique ont présenté une nouvelle fois leur projet de « *sectorisation multi-collèges* », seul point à l'ordre du jour. Il doit être applicable pour la rentrée 2018. Ce CDEN fait suite à un premier CDEN (le 12 mars) au cours duquel, après 2 h 30 de discussion et une interruption de séance demandée par toutes les fédérations syndicales, le projet n'a pas été mis en vote et la séance a été levée.

L'ordre du jour du CDEN du 23 mars était le suivant : « *examiner les modifications susceptibles d'être apportées à la sectorisation des collèges* ».

En préalable, FORCE OUVRIÈRE a lu une déclaration qui affirme :

- 1) le projet présenté conjointement par le CD 16 et la DASEN 16 ne répond pas aux revendications FO
- 2) le projet présenté est pris directement en application de la loi PEILLON 2013 dite « *loi de refondation de l'école* » (vote au conseil supérieur de l'éducation du 14 décembre 2012 sur cette loi : FO, CGT, SUD contre ; FSU abstention ; UNSA et CFDT pour) ; il s'agit donc d'une commande de l'Éducation Nationale prise en application d'une loi et ne répond donc pas à un constat local comme c'est présenté
- 3) FO est une organisation syndicale de salariés et n'a donc pas pour mandat de co-légiférer, ou dans ce cas précis, faire des propositions susceptibles de « modifier » ce projet.

En refusant de voter lors de ce CDEN, en l'annonçant dans sa déclaration, FO refuse donc d'être associée à la mise en œuvre du projet, qui est, pour l'heure, de la seule responsabilité des pouvoirs publics.

Lors du CDEN, le PV de séance rentra compte que FO n'a fait aucune proposition. FO n'a pas demandé par exemple la mise en place de groupes de travail pour évaluer l'efficacité de ce projet. FO n'a pas jugé non plus que le problème du projet, c'était son application qui serait trop rapide.

#### **Non, le problème du projet, c'est le projet lui-même et ce qu'il implique !**

Sur le fond, comme c'est démontré dans la déclaration FO, la fermeture d'établissements est présentée comme un levier pour améliorer la mixité sociale.

Encore une fois, le projet présenté cible les collèges R. ROLLAND et M. PALLET d'Angoulême, qui sont tous deux en REP.

Ne s'agit-il pas, dans le cadre d'une réforme ministérielle à venir, de remettre en cause les REP ? Qui peut croire qu'en assouplissant les modalités d'affectation, on ne finira pas par vider certains établissements ? Qui peut croire que dans ces conditions, les collèges R. ROLLAND et M. PALLET seraient maintenus ? Ne s'agit-il pas de préparer les esprits à un nouveau plan de fermeture de collèges, en voulant y associer les syndicats ?

**MAINTIEN DES 38 COLLÈGES PUBLICS DE CHARENTE ! MAINTIEN DES REP !  
ABANDON DE LA SECTORISATION MULTI-COLLÈGES !**